

Les dispenses de certification de français

Les pays officiellement francophones

Pays où le français est langue officielle à titre exclusif :

- Bénin
- Burkina Faso
- Congo - Brazzaville
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Guinée - Conakry
- Mali
- Monaco
- Niger
- République Démocratique du Congo
- Sénégal
- Togo

Pays multilingues où le français est langue officielle à titre non exclusif :

Attention : pour être dispensés du test/diplôme de français, les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle à titre non exclusif, doivent avoir effectué leurs études secondaires, dans leur totalité, dans un établissement de langue française.

- Burundi
- Cameroun
- Canada
- Centrafrique
- Comores
- Djibouti
- Haïti
- Guinée équatoriale
- Madagascar
- Mauritanie
- Rwanda
- Seychelles
- Tchad
- Vanuatu